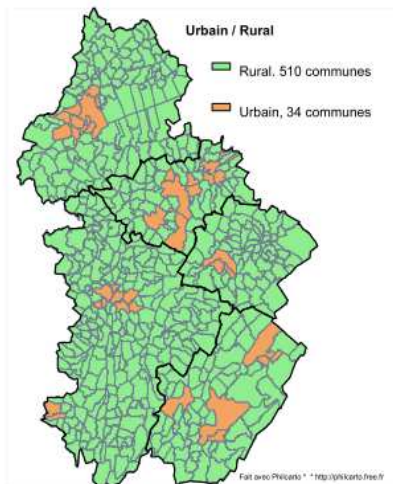


Territoire et urbanisme

Éléments d'état des lieux

Un territoire rural¹

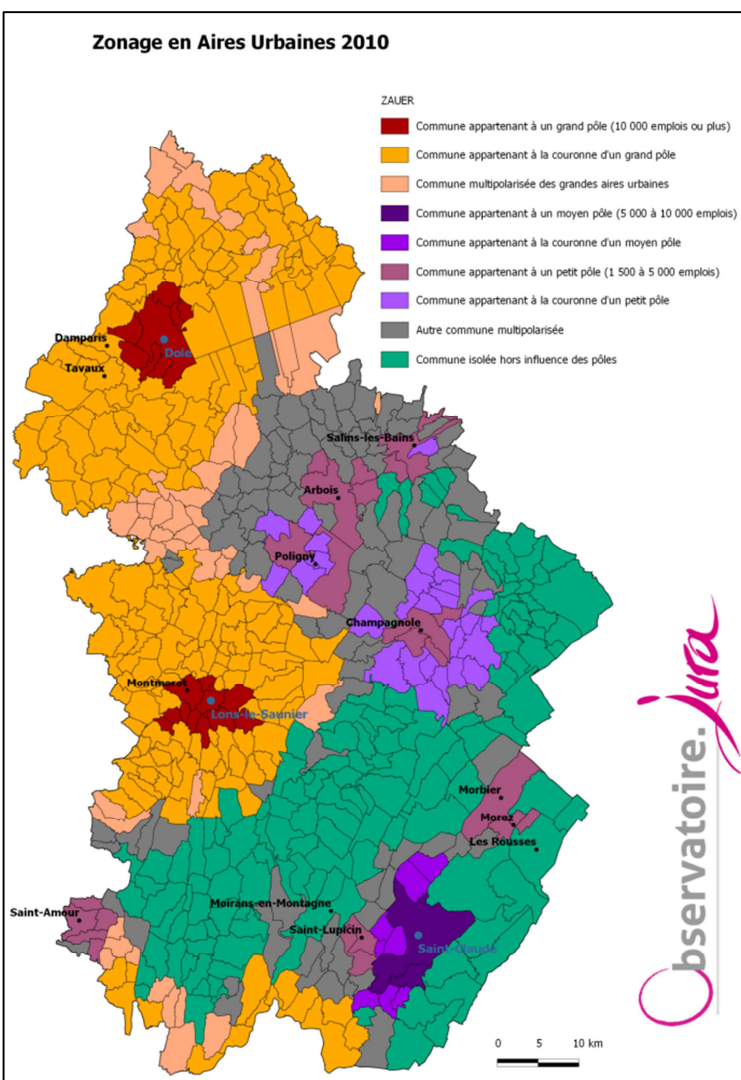
- 261 534 Jurassiens en 2010
- Un territoire rural : 52.3 hab/km² en 2010, pour 102.1 en France. Les trois plus grandes villes du département sont de taille très moyenne : Lons-le-Saunier (chef-lieu) est peuplée de 17 681 habitants. Dole et Saint-Claude, sous-préfectures, en comptent respectivement 24 629 et 11 026. (Insee 2010). Une population majoritairement rurale (57% de la population) (Plan Départemental de l'Habitat, 2006)



- Un territoire frontalier de la Suisse
- Un territoire fort d'une grande diversité paysagère, avec une typicité moyenne montagne : 153 communes classées en totalité en zone montagne (DATAR-MAAPRAT-DGCL, 31/12/2012)

Un morcellement administratif et une ingénierie publique locale limitée

- 544 communes
- Une carte intercommunale finalisée avec 24 intercommunalités : aucune commune isolée au 1^{er} janvier 2013
- Un Parc Naturel Régional
- Les 268 communes les plus éloignées des pôles urbains (appartenant à la couronne de petits et moyens pôles, ou communes isolées), concentrent 26% de la



¹ Commune rurale : qui appartient à une zone d'aménagement continu de moins de 2000 habitants.

population. (Voir Carte)

- Ces communes éloignées ont notamment des ressources et des moyens à allouer à l'ingénierie très limités, d'où un nécessaire soutien de la part de l'Etat ou des collectivités supra.

Une structure communale et intercommunale rurale avec des besoins d'accompagnement en ingénierie

Un engagement public en faveur du développement durable encore limité

- Très peu de collectivités locales sont impliquées dans une démarche globale de développement durable sur le territoire jurassien : 3 Collectivités territoriales ont un agenda 21 : le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la Ville de Saint-Claude, le Conseil régional de Franche-Comté. Le Département est en train de construire le sien.
- La couverture de la population jurassienne par un agenda 21 « de proximité »² est très faible, de 20% environ, (pour 43.1% au niveau national fin 2011) (SOeS, d'après Comité 21/ et Medde/CGDD). Par contre, 13 collèges jurassiens sont déjà engagés dans une démarche d'agenda 21, ainsi que 11 lycées. (Voir Fiche Education)
- Grâce à une incitation régionale, l'ensemble des Pays du département créent leur Plan Climat Energie Territorial. Le Parc Naturel Régional en est déjà doté et les deux agglomérations sont également engagées dans cette démarche. (Voir Fiche Risques et Nuisances)

Un engagement en faveur de la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques est un enjeu primordial pour le territoire, impliquant notamment le développement des démarches d'agendas 21 de proximité.

Un cadre de vie attractif à préserver ...

- Un cadre de vie agréable avec des espaces peu artificialisés, (3.8% des espaces sont artificialisés) (Corine Land Cover 2006), des qualités paysagères et naturelles évidentes, un patrimoine bâti et architectural de qualité (Dole, Saint-Claude...), synonyme d'attractivité touristique.

...en densifiant et revitalisant les centres bourgs...

- Des tendances visant parfois à infléchir les spécificités territoriales : des augmentations de population en zones périurbaines, une part importante de maisons individuelles, et des territoires ruraux qui renforcent leurs fonctions résidentielles (Schéma de Cohérence Territoriale du Haut Jura par exemple), soulignant les enjeux de préservation et valorisation des paysages, espaces agricoles, naturels et forestiers.
- La revitalisation et le renforcement du rôle de centralité des bourgs et villes centres sont des enjeux transversaux d'aménagement durable du territoire. En parallèle, la conservation et le renforcement du dynamisme des zones rurales, en préservant cohésion et lien social dans ces espaces, sont des enjeux à accompagner à travers des solutions adaptées à chaque contexte.

• _____

² Seuls sont pris en compte les Agenda 21 de communes, groupements de communes, pays et Parc naturels régionaux.

L'aménagement-développement du territoire, périurbain notamment, est un phénomène à maîtriser afin de répondre aux besoins de construction tout en préservant les espaces patrimoniaux (agricoles, écologiques, paysagers...).

Pour y répondre, la revitalisation des bourgs centres est un enjeu de gestion durable de l'espace.

Une anticipation des besoins locaux en développement résidentiel est nécessaire, afin d'organiser le renforcement des pôles de proximité et lutter contre le déclin démographique de certains territoires infra-départementaux.

Un cadre de vie à valoriser pour améliorer l'image du Jura.

... et en généralisant une planification urbaine exigeante

- Les zones rurales qui, par définition, bénéficient de moins de services et équipements que les zones urbaines centrales (ex : Dole accueille 87 équipements sur les 94 que compte son EPCI), auront nécessairement à être mises en perspective par de véritables schémas de développement.
- Si 336 communes n'ont pas de document d'urbanisme, 122 élaborent un Plan Local d'Urbanisme (PLU) (33) ou une Carte communale (89) (*Données octobre 2013*). La nouvelle réglementation (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) rendra les intercommunalités obligatoirement compétentes en urbanisme, ce qui pourra induire une meilleure couverture des communes par un document d'urbanisme. Le développement des PLU ou PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), qui sont de véritables démarches d'aménagement, est donc à accompagner.
- Vers une couverture du territoire par des SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) : 1 SCoT est en cours de révision de périmètre (Pays lédonien), 2 SCoT en cours d'élaboration (Haut-Jura et Grand Dole). Un PLUi valant SCoT est engagé sur le Val d'Amour, il couvrira 24 communes (*Données mars 2014*).
- Les coopérations transfrontalières sont elles aussi à renforcer en termes de planification urbaine et d'échanges de bonnes pratiques sur le territoire de l'Arc Jurassien (*Mission Opérationnelle Transfrontalière*).

L'établissement de documents de planification est un enjeu en termes de cohérence de développement, de valorisation des territoires, de maintien du cadre de vie et de protection des continuités biologiques, d'utilisation d'outils opérationnels de maîtrise foncière.

Une dynamique à accompagner : la couverture du territoire par des documents d'urbanisme pour voir émerger des stratégies partagées d'aménagement durable, à une échelle supracommunale.

Des zones d'activités sur tout le territoire : un atout pour l'emploi local

- Des zones d'activités avec une taille moyenne réduite (moins de 10ha), en cohérence avec la taille des entreprises majoritairement Très Petites Entreprises et artisans,

réparties uniformément sur le territoire des 24 Intercommunalités (EPCI). Excepté sur le Grand Dole, les zones d'activités accueillent une économie en grande partie locale. Cette répartition permet de garder des entreprises et donc de l'emploi dans les territoires.

- Les stocks de foncier disponibles en zones d'activité sont hétérogènes sur le territoire, signe d'un manque de concordance entre l'offre et la demande.
- Les aménagements de zones d'activités ont jusqu'ici peu pris en compte les enjeux environnementaux (aménagements paysagers simplistes, peu de pistes cyclables ...), même si leurs impacts sont limités du fait de leurs faibles superficies.

Le maintien du tissu économique local via les zones d'activités est un enjeu, le développement de nouvelles zones est néanmoins à rationaliser.

Un enjeu fort : l'aménagement numérique

- Un enjeu très fort : les nouvelles technologies. Aujourd'hui, les jurassiens bénéficient d'un accès internet haut débit via ADSL, Wimax, satellite ou fibre optique. Les usages peuvent être contraints en fonction de la technologie disponible. Mais seuls 21% de la population a accès au Très Haut Débit (THD : au-delà de 30 Mo). Dès lors, afin d'éviter une rupture numérique, le Département privilégie un scénario alliant déploiement de la fibre optique et montée en débit.

Le désenclavement numérique du territoire conditionne le dynamisme des espaces ruraux, à travers le maintien des activités et des personnes.

Prise en compte des autres enjeux du développement durable

- L'aménagement de l'espace est par définition transversal à l'ensemble des enjeux du territoire. Ainsi cet aménagement est de plus en plus réfléchi en cohérence avec la préservation des ressources (eau, sols), des continuités écologiques, (*Voir Fiche Milieux naturels*) et des terres agricoles, l'efficacité et la sobriété énergétique (réduction des transports et des émissions, compacité des formes urbaines...), la limitation des nuisances, (*Voir Fiche Risques et nuisances*), la mixité sociale (*Voir Fiche Habitat*).

Actions sur le territoire

- Adopté fin 2013, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) fixe les orientations fondamentales à moyen terme du développement durable du territoire régional.
- Le Département cherche à valoriser et faire (re)connaître l'identité départementale à l'échelle nationale (par des opérations de marketing territorial telles que Made in Jura "à l'export", des campagnes publicitaires, ...). Cela participe d'une meilleure attractivité du territoire. Il est nécessaire de mettre en réseau les agglomérations jurassiennes et de les



raccorder à Besançon, Vesoul et Pontarlier, dans l'optique de constituer un pôle métropolitain compétent entre autres en développement économique et aménagement de l'espace.

- Des territoires au sein desquels émergent des orientations d'aménagement comme la limitation de l'étalement urbain, la densification du logement, la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, la limitation de l'artificialisation des sols... Concernant les zones d'activités, les SCoT devront mesurer l'adéquation entre l'offre et la demande afin de pouvoir justifier de l'ouverture de nouvelles zones, notamment en fonction de critères d'aménagement du territoire. Les financements régionaux vont évoluer vers la requalification des zones actuelles plutôt qu'en faveur de la création de nouvelles zones. Un "Atelier des territoires" se termine sur le Pays du Revermont, et donnera lieu à une feuille de route pour le développement de ce territoire.
- Une dynamique en faveur de la revitalisation des bourgs ruraux et villes centres, et en faveur de la lutte contre la vacance des logements : L'agglomération lédonienne est engagée dans un programme d'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain).

Dole est engagée dans un programme d'OPAH traditionnel. La Région, l'Etat et l'Europe en feront des priorités dans les futurs programmes d'accompagnement des territoires.

- Une volonté de s'inspirer des bonnes pratiques (suisse notamment) en matière de gestion économe des espaces pour le territoire de l'Arc Jurassien.
- Afin d'éviter une rupture numérique, le Département vise la couverture en Très Haut Débit (THD) d'ici 2022. Le déploiement de la fibre optique est expérimenté au nord du Jura (Champagne-sur-Loue et alentours) et au sud (Vaux-les-Saint-Claude et Jeurre). La création d'une liaison optique entre les communes de Molinges et Lavancia permet de raccorder le réseau départemental à celui de l'Ain. Le projet Metropolis a pour objectif de créer une interconnexion de l'ensemble des réseaux régionaux à une dorsale régionale à THD, afin de faciliter l'évolution des réseaux locaux et d'en dynamiser les usages.
- En complément de la création d'infrastructures, le Département s'engage dans l'accompagnement des entreprises et collectivités sur le développement de projets numériques. Il crée ainsi Juratic en 2007, en association avec les chambres consulaires. Juratic a pour objectif premier de rendre accessible au plus grand nombre d'entreprises les bénéfices d'une utilisation optimale des TIC. Depuis début 2013, Juratic anime un espace de co-working à Lons-le-Saunier pour les professionnels du numérique. Un autre espace de co-working se met en place à Morez, un dernier est en réflexion sur Saint-Claude. De nombreuses intercommunalités sont équipées aujourd'hui de points de visioconférence.



Synthèse stratégique

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Un cadre de vie remarquable et préservé	<ul style="list-style-type: none">L'attractivité du territoire à dynamiserLe fort engouement pour la construction libre et les maisons individuelles
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">Une volonté collective de travail en réseauDes Schémas de Cohérence Territoriaux en cours d'élaboration / révision.Une bonne dynamique de développement des Plans Climat Energie TerritorialeVers une couverture du territoire par le Très Haut Débit à l'horizon 2022	<ul style="list-style-type: none">Une prise en compte des enjeux environnementaux et de la consommation de l'espace à renforcer dans les zones d'activitésL'étalement urbain qui se poursuitDes stratégies d'aménagement qui manquent encore de vision globale sur un territoire large

Rappel des enjeux :

- Une structure communale et intercommunale rurale avec des besoins d'accompagnement en ingénierie.
- Un engagement dans une prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques qui implique notamment le développement des démarches d'agendas 21 de proximité.
- L'aménagement - développement du territoire, périurbain notamment, est un phénomène à maîtriser afin de répondre aux besoins de construction tout en préservant les espaces patrimoniaux (agricoles, écologiques, paysagers...). Pour y répondre, la revitalisation des bourgs centres est un enjeu de gestion durable de l'espace.
- Une anticipation des besoins locaux en développement résidentiel est nécessaire, afin d'organiser le renforcement des pôles de proximité et lutter contre le déclin démographique de certains territoires infra départementaux.
- Un cadre de vie à valoriser pour améliorer l'image du Jura.
- L'établissement de documents de planification est un enjeu en termes de cohérence de développement, valorisation des territoires, de maintien du cadre de vie et de protection des continuités biologiques, d'utilisations d'outils opérationnels de maîtrise foncière.
- Une dynamique à accompagner : la couverture du territoire par des documents d'urbanisme pour voir émerger des stratégies partagées d'aménagement durable, à une échelle supracommunale.
- Le maintien du tissu économique local via les zones d'activités est un enjeu, le développement de nouvelles zones est néanmoins à rationaliser.
- Le désenclavement numérique du territoire conditionne le dynamisme des espaces ruraux, à travers le maintien des activités et des personnes.

Indicateurs de suivi

Densité de population par commune

- **Intérêt** : Première approche pour appréhender l'évolution du phénomène de périurbanisation
- **Description** : Nombre d'habitants au km²
- **Données** : Nombre d'habitants par commune, superficie des communes

Couverture de la population par un agenda 21 « de proximité »

- **Intérêt** : L'agenda 21 traduit la volonté d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités d'engager un territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes fondateurs du développement durable. La stratégie et le plan d'actions engagent chacun des usagers du territoire, des élus ou décideurs aux simples citoyens, sur sa responsabilité envers les autres et les générations futures.
- **Description** : L'indicateur « part de la population concernée par une démarche agenda 21 'de proximité' » comprend la part de la population appartenant à une

commune, un groupement de communes, un pays ou un parc naturel régional engagé dans une démarche d'agenda 21. (sans double compte)

- **Données** : Collectivités locales en démarche d'agenda 21, recensement de la population

Evolution de l'occupation du sol (Corine Land Cover)

- **Intérêt** : Permet de connaître l'occupation des sols, et est un premier niveau d'analyse pour appréhender l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- **Description** : Données cartographiées de l'occupation des sols. L'échelle de production est le 1/100 000.
- **Données** : Base de données Corine Land Cover Ces données ne seront pas connues annuellement.

Nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme, par type

(Carte communale, Plan local d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, Schéma de COhérence Territoriale)

- **Intérêt** : Appréhender la couverture du territoire par les documents d'urbanisme
- **Description** : Nombre de communes couvertes par chaque type de document d'urbanisme
- **Données** : Nombre de communes couvertes par chaque type de document d'urbanisme